



Commune de Savonnières-devant-Bar



**Enquêtes publique et parcellaire préalables
à la Déclaration d'Utilité Publique de la dérivation et de la protection des
eaux prélevées à la source de la "Fontaine d'Étue" sur le territoire de la
commune de Savonnières-devant-Bar et exploitée par la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud**

du lundi 20 novembre au samedi 9 décembre 2023



Données cartographiques :© IGN FEDER Région Grand-Est Préfecture de la région Grand-Est

Annexe 7.6. Registres

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

Enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique de la dérivation et de la protection de la source "Fontaine d'Ébue" implantée sur le territoire de la commune de Savonnières-devant-Bar et exploitée par la Communauté d'Agglomération Haute Grand Sud.

En exécution de l'arrêté n° 2023-2449 du 23 septembre 2023

de Monsieur le préfet de la Seine

je, soussigné(e), M. Serge Lesban, commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 20 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

19,5 jours, du lundi 20/11/23 au samedi 9/12/23

les Permanences: de - à - et de - à -

lundi 20/11/23 de 10h à 12h et de - à -

jeudi 30/11/23 de 16h à 18h et de - à -

samedi 09/12/23 de 10h à 12h et de - à -

les observations du public.

A Savonnières-devant-Bar

signature

le 20 novembre 2023

Première journée :

le lundi 20/11/23 de 10h à 12h et de - à -

1 - Observations de M^{lle}

M. Nicolas Julien est renseigné sur le taux de nitates dans l'eau et pose des questions sur les décisions de l'Agence. Il propose un comité et sollicite les données des autres permanences. Il a également demandé des détails sur la présence de DUF.

(1) Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos notes et coordonnées

Extraits des textes réglementaires en page 25

SL

②

Permanence n°2 : jeudi 3 novembre 2023 de 16h à 18h

Permanence n°3 : samedi 9 décembre 2023 de 10h à 12h

M. Richard est présent pour déposer ses courriers
concernant en partie l'enquête publique
et l'enquête parcellaire.

①

54

Le 29 décembre 2023 à 12 heures 20

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M Serge Lestan, commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 13,5 jours consécutifs,

du lundi 20 novembre 2023 au samedi 3 décembre 2023

de / heures à / heures

et de / heures à / heures

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages n° 1 à 2).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 9/12/23 de M. Richelot Julien
concernant avec l'enquête parcellaire

2. - Lettre en date du / de M. /

3. - Lettre en date du / de M. /

4. - Lettre en date du / de M. /

5. - Lettre en date du / de M. /

signature [Signature]



SL

Registre d'enquête parcellaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA ROUSE

COMMUNE DE SAVONNIÈRES - DVT - BAR

REGISTRE D'ENQUÊTE

PARCELLAIRE

Projet d'autorisation et de déclaration d'utilité publique de la dérivation et de la protection des eaux captées à la Source « Fontaine d'Etue », implantée sur le territoire de la commune de SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR

réf. 501 053

Berger
Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Enquête relative à :

Projet d'autorisation et de déclaration d'utilité publique de la dérivation et de la protection des eaux captées à la source "Fontaine d'Etue", implantée sur le territoire de la commune de SAVONNIÈRES DEVANT BAR

En exécution de l'arrêté du 29 septembre 2023
de Monsieur le préfet de la Meuse
je, soussigné(e), Monsieur Gérard MICHEL Maire de Savonnières-devant-Bar
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 20 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
du lundi 20 novembre 2023 au Samedi 9 décembre 2023 (12h)
les
lundi 20 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 et de — à —
mardi 30 novembre 2023 de 16h00 à 18h00 et de — à —
Samedi 9 décembre 2023 de 10h00 à 12h00 et de — à —
de — à — et de — à —
les observations du public.
A Savonnières-devant-Bar
le 20 novembre 2023



Première journée :

le lundi 20/11/23 de 10h à 12h et de — à —

1 - Observations de M^{lle}

(1) M. et Mme Michel Jean-Paul sont venus se renseigner sur les prescriptions afférentes à leurs parcelles

(1) Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Extrait des textes réglementaires en page 21.

M. Michelot Julien et M. Michelot Bernard
sont venue consulter les prescriptions applicables
sur les parcelles incluses dans le SPP.

② M. Michelot Julien prése en commun et représente
les d'une des 2 autres permanences.

③ Mme Foucault Jennine venue et M. Foucault Claude est
venue localiser ses parcelles et voir les prescriptions
qui s'y appliquent.

~~Permanence n°2: jeudi 30 novembre 2023 de 16h à 18h.~~

~~Permanence n°3: samedi 3 décembre 2023 de 10h à 12h.~~

④ M. Michelot est passé déposer son courrier
concernant en partie l'enquête publique
et l'enquête parcellaire.

Le 09 décembre 2023 à 12 heures 20

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), Monsieur Gérald MICHEL

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 135 jours consécutifs,

du lundi 20 novembre 2023 au samedi 3 décembre 2023

de / heures à / heures

et de / heures à / heures

Les observations ont été consignées au registre par 4 personnes (pages n° 1 à 2).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 03/12/23 de M. Nichelot Julien
Courrier commun aux
enquête publique

2. - Lettre en date du / de M. /

3. - Lettre en date du / de M. /

4. - Lettre en date du / de M. /

5. - Lettre en date du / de M. /

signature
Le Maire,
Gérald MICHEL

